

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du lundi 10 novembre 2014

---

**L'an deux mille quatorze, le lundi dix novembre à vingt heures trente,** le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier MARTET, 1<sup>er</sup> Adjoint,

**Etaient présents :**

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Mélissa COLIN – Laetitia SCHLEGEL - Jacqueline GENAY – Cécile LANA - Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Alain COLLET – Thierry EVA – Hervé LAHEURTHE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER - Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER.

**Avaient donné procuration :** M. Ghislain DEMONET à M. Olivier MARTET – Mme Nadia DORE à M. Thierry EVA – M. Paul BINDA à M. Hervé LAHEURTE – Mme Sandra DEMOUGIN à Mme Magali THOMASSIN – M. Bertrand DANIEL à M. Christian PILLER.

En préambule, Monsieur Olivier MARTET, 1<sup>er</sup> Adjoint, précise qu'en l'absence de Monsieur le Maire, il présidera cette séance.

Monsieur Olivier MARTET ouvre la séance et désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

---

### 1. **Approbation du compte rendu de la séance du 16 septembre 2014**

Monsieur Olivier MARTET propose l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2014.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des votants (6 abstentions).

### 2. **Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Suite à la démission volontaire de Monsieur Gilles HENRY et conformément à l'article L.270 du Code électoral, la qualité de conseiller municipal est conférée au « suivant de la liste ».

**Monsieur Olivier MARTET procède à l'installation d'un nouveau conseiller municipal : Madame Cécile LANA.**

### 3. **Election d'un nouveau conseiller délégué**

Monsieur Olivier MARTET propose et soumet au vote la candidature de Monsieur Paul BRANDMEYER comme Conseiller délégué à la Forêt et aux Zones Naturelles à la majorité simple et scrutin secret.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des votants (6 abstentions).

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## 4. Election d'un nouveau membre à la Commission Cadre de Vie / Environnement

Monsieur Olivier MARTET propose et soumet au vote la candidature de Madame Cécile LANA au sein de la commission Cadre de Vie / Environnement à la majorité simple et scrutin secret.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des votants (6 abstentions).

## 5. Admission en non-valeur – Pôle Bergamote-Mirabelle – Caisse des écoles

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer pour l'admission en non-valeur de plusieurs titres du budget Pôle Bergamote – Mirabelle pour un montant total de 620.00 € et d'un titre de la Caisse des écoles d'un montant de 5.00 € pour le motif suivant : ordonnance du tribunal d'instance de Lunéville pour un rétablissement personnel avec effacement des dettes.

### Pôle Bergamote – Mirabelle :

- R29-56/2012 ;
- R32-20/2012 ;
- R38-12/2012 ;
- R39-76/2012 ;
- R1-68/2013 ;
- R2-69/2013.

### Caisse des écoles :

- Titre 53/2012.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

## 6. Décision modificative n°3 – Budget principal

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur la décision modificative ci-dessous.

### Fonctionnement :

657363 – Subvention des budgets annexes – Diminution de crédits de 2 300 €

7391178 – Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes –

Augmentation de crédits de 2 300 €

### Investissement :

2031 – Frais d'études – Diminution de crédits de 8 000 €

2051 – Concessions et droits similaires – Augmentation de crédits de 3 000 €

21568 – Autre matériel et outil d'incendie et de défense civile – Augmentation de crédits de 5 000 €

En ce qui concerne le fonctionnement, il s'agit d'exonération de la cotisation foncière des entreprises (CFE) dont bénéficient les auto-entrepreneurs et les entrepreneurs individuels pendant 3 ans.

Au niveau de l'investissement, il s'agit d'ouvrir des crédits pour permettre d'engager des dépenses qui pourraient être reportées l'année prochaine (logiciel cimetière – bornes incendie).

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Anne-Marie FARRUDJA demande le nombre d'entrepreneurs touchés par l'exonération. Monsieur Olivier MARTET indique qu'une réponse précise sera apportée lors du prochaine Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des votants (6 abstentions).

## 7. Subvention exceptionnelle – Ecole de Judo de Blainville-Damelevières

Monsieur Olivier MARTET expose le courrier de l'Ecole de judo Blainville-Damelevières qui soutient activement une jeune du territoire qui vient d'intégrer une école dédiée aux sportifs de haut niveau au Pôle Espoir de Metz.

Pour aider cette initiative, Monsieur MARTET propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Ecole de Judo de Blainville-Damelevières d'un montant de 300 euros.

Monsieur Christian PILLER indique qu'il ne prendra pas part au vote compte tenu de sa fonction au sein de l'ACBD, il demande également quand aura lieu le vote des subventions aux associations.

Monsieur Olivier MARTET répond que le vote des subventions aura lieu lors du prochain Conseil.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des votants (1 abstention).

## 8. Programme de marquage des coupes au titre de l'année 2015

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur le programme de marquage des coupes au titre de l'année 2015.

Monsieur Thierry EVA expose le programme de marquage des coupes proposées à la vente par l'Office National des forêts :

Série	Parcelles	Surface	Nature technique de la coupe	Estimation du volume total (m <sup>3</sup> )	Vente en bloc et sur pied	Vente de bois façonnés	Cession de bois de chauffage	Délivrance pour l'affouage	Report de martelage
U	1	5.15	Coupe de futaie irrégulière	260		X	X		
U	11	4.33	Amélioration	220		X	X		
U	2	4.81	Coup de futaie irrégulière	250		X	X		

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## 9. Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) pour la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires

Monsieur Olivier MARTET expose l'intérêt de pouvoir adhérer au contrat groupe du CDG 54 pour la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires. Il présente les résultats de la consultation qui a été remportée par la SMACL pour le lot concernant les collectivités comptant plus de 30 agents affiliés à la CNRACL.

Monsieur Olivier MARTET propose de reconduire notre adhésion pour la période 2015 - 2018 en maintenant les franchises actuelles, à savoir :

AGENTS AFFILIES A LA CNRACL	FRANCHISE	TAUX PROPOSES
Décès	/	0.22 %
Maladie ordinaire	10 jours fixes	2.23 %
Accidents de travail / Maladies professionnelles	Sans franchise	0.74 %
Longue Maladie / Maladie Longue Durée	Sans franchise	1.91 %
Maternité	Sans franchise	0.65 %
	Total =	5.75 %

AGENTS RELEVANT DE L'IRCANTEC	FRANCHISE	TAUX PROPOSES
Tous risques	10 jours fixes	1.85 %
	Total =	1.85 %

Pour rappel, le contrat de la collectivité d'assurance se termine auprès de la CNP le 31/12/2014. Le taux 2014 pour les agents affiliés à la CNRACL était de 9,80 % et le taux pour les agents relevant de l'IRCANTEC était de 1,15 %.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

## 10. Ouvertures et fermetures de postes

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur les modifications du tableau des effectifs.

A la demande d'un agent et sur recommandation du médecin du travail, il est proposé la modification suivante à partir du lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 :

- Fermeture d'un poste d'Agent Spécialisé des écoles Maternelles Principal 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>
- Ouverture d'un poste d'Agent Spécialisé des écoles Maternelles Principal 2<sup>ème</sup> classe 30/35<sup>ème</sup>

A la demande d'un agent et au regard de ses missions d'ordre technique, il est proposé la modification suivante à partir du lundi 17 novembre 2014 :

- Fermeture d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>
- Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Une désinscription à l'EMEA nécessite une modification de la durée hebdomadaire de service du poste d'enseignant de chant. Il est proposé la modification suivante à partir du lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 :

- Fermeture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 5.5/20<sup>ème</sup>
- Ouverture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 5/20<sup>ème</sup>

Dans le cadre de la promotion interne 2014, il est proposé les modifications suivantes à partir du lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 :

- Fermeture de deux postes d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>
- Ouverture de deux postes d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>
  
- Fermeture de quatre postes d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>
- Ouverture de quatre postes d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>

Madame Anne-Marie FARRUDJA questionne les raisons du changement de filière d'un agent, de filière administrative vers filière technique.

Monsieur Olivier MARTET indique le lien avec les fonctions techniques de l'agent et la nouvelle organisation du service.

Madame Anne-Marie FARRUDJA demande également si le taux de promotion fixé à 50 % est bien respecté ; Monsieur Olivier MARTET répond positivement à cette question.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des votants (6 abstentions).

## **11. Taxe d'aménagement**

Monsieur Olivier MARTET passe la parole à Monsieur Hervé LAHEURTE faisant part de la nécessité de délibérer pour maintenir la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire. Il propose donc son maintien, ainsi que le taux actuel qui est de 2 %.

Cette décision sera valable un an et reconduite de plein droit l'année suivante si aucune nouvelle délibération n'a été adoptée avant le 30 novembre.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

## **12. Exonération facultative en matière de taxe d'aménagement**

Monsieur Hervé LAHEURTE évoque la possibilité d'exonérer, en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme modifié par la loi de finances rectificative n°2013-1278 du 29 décembre 2013, les surfaces annexes, notamment les abris de jardin et garages indépendants, soumis à déclaration préalable de travaux.

Monsieur Olivier MARTET propose d'exonérer totalement ces surfaces.

Cette décision sera valable un an et reconduite de plein droit l'année suivante si aucune nouvelle délibération n'a été adoptée avant le 30 novembre.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des votants (6 abstentions).

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## 13. Règlement des cessions de bois communaux

Monsieur Olivier MARTET passe la parole à Monsieur Thierry EVA pour présenter le règlement des cessions de bois communaux.

Monsieur Thierry EVA énonce les modifications suivantes, après avis de l'ONF :

A l'article 1.1:

- la disposition "Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (sauf si annulation d'un demandeur: alors le lot prévu est redistribué à un autre demandeur après tirage au sort)", est retirée.
- la disposition "le présent règlement vaudra contrat de vente entre chaque acquéreur et la commune" est modifiée comme suit: "le présent règlement vaudra contrat entre chaque acquéreur et la commune".

Au 4ème alinéa de l'article 1.3 "Après clôture des inscriptions, la mairie ou ses adjoints après vérification du statut des demandeurs, établit une liste des personnes admises à participer au tirage au sort. Toutes les personnes refusées recevront un courrier indiquant le motif de rejet." est modifié comme suit: "Après clôture des inscriptions, le maire ou ses adjoints après vérification du statut des demandeurs, établit une liste des personnes admises à participer au tirage au sort. Toutes les personnes refusées recevront un courrier indiquant le motif de rejet."

A l'article 2.1:

- La disposition "Les arbres numérotés et identifiés d'une couleur bleu, ne seront coupés que par un professionnel désigné par la mairie. Ces arbres sont destinés à être vendus en grumes par la commune ou sont dangereux." est modifiée comme suit: " Les arbres numérotés et identifiés d'une croix rouge ou orange, ne seront coupés que par un professionnel désigné par la mairie. Ces arbres sont destinés à être vendus en grumes par la commune ou sont dangereux."
- la disposition "la couleur bleue est réservée à la commune, aussi les cessionnaires ne l'utiliseront pas pour le marquage", est retirée.

En page 7/8 les numéros des téléphones de l'adjoint et du conseiller délégué, compétents dans la gestion des coupes de bois par les cessionnaires, seront ajoutés au "Contact: Mairie de Blainville sur l'Eau".

Après les modifications présentées et vu le Code Forestier et le Code de Commerce, Monsieur Olivier MARTET propose le vote du règlement de cession des bois aux particuliers, afin d'encadrer les activités de coupes par les cessionnaires.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des votants (6 abstentions).

## 14. Motion de soutien à la gare TGV Lorraine de VANDIERES

Monsieur Olivier MARTET fait part de l'importance de soutenir la réalisation rapide de la gare d'interconnexion de VANDIERES qui permettrait une liaison direct entre le réseau TER Lorrain et le TGV Est Européen.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de voter une motion de soutien pour ce projet d'aménagement.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

## 15. Questions diverses

En réponse aux questions de Madame Anne-Marie FARRUDJA lors du précédent Conseil, Monsieur Olivier MARTET indique :

Concernant les financements des TAP :

Le fond d'amorçage (90 € par élève) a été versé intégralement pour l'année scolaire 2013-2014, soit une aide de 39 600 €. Le premier versement pour l'année scolaire 2014-2015 devrait intervenir prochainement et toujours selon les mêmes modalités. Le projet de loi de finances 2015 prévoit cependant une baisse importante du fond à partir de l'année scolaire 2015-2016 ; la commune ne percevrait plus que 40 € par élève.

La CAF soutien également la réforme pour les communes dont l'accueil est déclaré auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. L'aide spécifique aux rythmes éducatifs (ASRE) a été perçue pour l'année 2013, soit 7 476 € (0.50 € x heures d'accueil réalisées plafonnées à 3h par semaine et par enfant). Aucun versement n'est encore intervenu pour 2014.

Concernant le marché « transports scolaires » la société LAUNOY, seule à répondre a été retenue. Le marché « restauration scolaire » a été attribué à la société SODEXO, seule à répondre.

Madame Anne-Marie FARRUDJA demande également à pouvoir connaître le montant des marchés « transports scolaires », « restauration scolaire » et « impressions ».

Monsieur Olivier MARTET indique que ces questions pourraient être abordées lors de la commission des finances plutôt que lors du Conseil Municipal.

Monsieur Xavier BAUMANN, Directeur Général des Services depuis septembre 2008, a quitté la Collectivité début novembre pour exercer de nouvelles responsabilités au sein du Conseil Général de Moselle. Un remplacement en interne a été privilégié et c'est Monsieur Stéphane DESMET qui assure désormais cette fonction.

